

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts-
Organismes de construction - Neolia et
approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure - BARR**

Rapport n° CP/2019/183

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Neolia pour l'opération d'acquisition - amélioration de logements situés à Barr et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 8 octobre 2018 entre le Département et la SA d'HLM Neolia pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

La SA d'HLM Neolia sollicite la garantie du Département, à hauteur de 50%, pour un emprunt d'un montant de 1 583 570 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) de 678 604 € et de 237 650 € et PLUS (prêt locatif à usage social) de 381 632 € et de 285 684 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition - amélioration de 17 logements situés 5 rue du Général Vandenberg à Barr.

Les 50% restant seront garantis par la Commune de Barr.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Neolia à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 583 570 € destiné à financer l'opération d'acquisition - amélioration de 17 logements situés 5 rue du Général Vandenberg à Barr et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'approuver les termes du projet de convention joint en annexe au présent rapport.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Neolia à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 583 570 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition – amélioration de 17 logements situés 5 rue du Général Vandenberg à Barr et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à le signer ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY